

MANIFESTE DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

Elections nationales 2022

Filière Forêt-Bois, enjeux et défis pour la souveraineté nationale





Sommaire

1. Introduction	3
2. Synthèse des propositions de la filière Forêt-Bois	4-5
3. La filière Forêt-Bois : une filière économique et écologique, créatrice d'emplois et protectrice de la biodiversité	6-8
3.1. La forêt française et les usages du bois	6-7
3.2. Chiffres clés de la filière	8
4. La filière Forêt-Bois : une filière d'avenir pour la France	9-11
4.1. Le bois, un matériau stratégique et d'innovation	9
4.2. Des forêts multifonctionnelles : une condition de souveraineté et de responsabilité.....	10
4.3. La filière Forêt-Bois mobilisée pour décarboner l'économie française	11
5. Nos propositions pour accompagner l'essor de la filière et renforcer la résilience de la forêt	12-23
5.1. Développer partout les usages du bois	
AXE 1 POURQUOI ? Le bois est un matériau d'avenir : il faut soutenir l'usage du bois et le développement de l'offre française	12-14
COMMENT ? Quel rôle pour les décideurs publics ? Nos propositions	15-16
5.2. Adapter la forêt française au changement climatique	
AXE 2 POURQUOI ? Pérenniser les fonctions environnementales, économiques et sociales de la forêt : une responsabilité collective	17
COMMENT ? Quel rôle pour les décideurs publics ? Nos propositions	18
5.3. Développer les compétences afin de pourvoir à la hausse des emplois dans la filière Forêt-Bois	
AXE 3 POURQUOI ? La filière forêt-bois : une présence et un poids économique et social dans les territoires	19-20
COMMENT ? Quel rôle pour les décideurs publics ? Nos propositions	21
5.4. Rapprocher les citoyens du bois, de la forêt et de ses multiples fonctions	
AXE 4 POURQUOI ? L'action de la filière en matière environnementale, économique et sociale doit s'effectuer avec le soutien de la société	22
COMMENT ? Quel rôle pour les décideurs publics ? Nos propositions	23





© FBF

Jean-Michel SERVANT
Président
de France Bois Forêt



Frédéric Carteret
Président
de France Bois Industries Entreprises

La filière Forêt-Bois représente 400.000 emplois directs et plus de 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires, c'est un poids économique très important pour notre pays.

Son tissu industriel diversifié est composé de nombreux métiers et d'opérateurs souvent non délocalisables et d'un maillage territorial dense. Matériau biosourcé, incontournable pour décarboner l'économie, le bois est une source d'inspiration et d'innovation. Ses usages sont reconnus pour leurs bénéfices au service du bien-être et de la qualité de vie.

Nos forêts s'étendent aujourd'hui sur près de 17 millions d'hectares soit un tiers de la surface nationale en métropole (seulement 8,5 millions d'ha en 1850). Gérées durablement, elles produisent du bois, ressource renouvelable, et protègent la biodiversité.

Les élections nationales en 2022 viennent rythmer la vie démocratique et permettent à chacun de réfléchir aux enjeux et défis communs.

Avec 23 PROPOSITIONS, notre filière confirme sa mobilisation et son engagement au service de la souveraineté nationale et de la transition écologique.

L'organisation de la filière

Les interprofessions nationales



France Bois Forêt (FBF)

franceboisforet.fr



France Bois Industries Entreprises (FBIE)

et le CODIFAB* - fbie.org

En partenariat avec les associations régionales du réseau Fibois France



fibois-france.fr



Le Comité Stratégique de Filière (CSF) Bois, est au sein du Conseil National de l'Industrie (CNI) un lieu de dialogue entre l'ensemble de la filière professionnelle, les acteurs publics et ministères concernés (Economie et Industrie, Agriculture et Forêt, Logement, Écologie, Recherche), Régions de France et les syndicats signataires.

* CODIFAB : Comité professionnel de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois

Pour accompagner l'essor de la filière et renforcer la multifonctionnalité de la forêt et du bois, les responsables de la filière Forêt-Bois demandent des engagements et des mesures claires de la part des responsables publics pour...

AXE 1 Développer tous les usages du bois et les capacités industrielles françaises pour répondre à la hausse de la demande.

Proposition n° 1 Soutenir la compétitivité des entreprises françaises en poursuivant la baisse des charges et la simplification.

Proposition n° 2 Accompagner le changement d'échelle des industries de la filière et améliorer la souveraineté de la France en produits bois transformés compétitifs et innovants en sécurisant les approvisionnements tout au long de la chaîne.

Proposition n° 3 Adapter les dispositifs de soutien à la taille des entreprises de la filière.

Proposition n° 4 Consolider les avancées de la Réglementation Environnementale 2020 (RE2020).

Proposition n° 5 Privilégier les matériaux renouvelables et biosourcés et soutenir le développement de l'offre en bois français dans la commande publique.

Proposition n° 6 Développer l'usage de toutes les essences forestières, gage de préservation de la diversité de nos forêts.

Proposition n° 7 Ouvrir le « Plan Hydrogène » à l'hydrogène vert à base de biomasse forestière.

Proposition n° 8 Poursuivre le développement du bois-énergie.



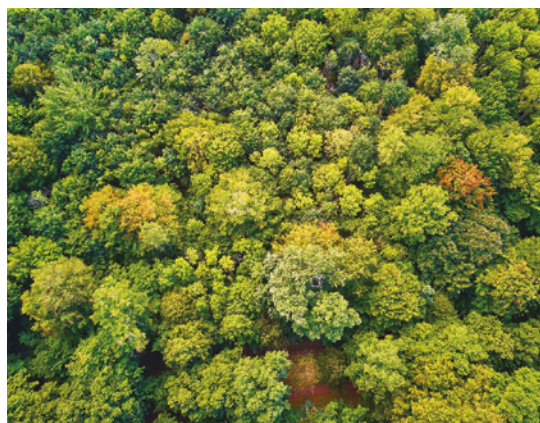
AXE 2 Adapter les forêts sur le long terme pour conserver la biodiversité et préserver la multifonctionnalité des peuplements forestiers.

Proposition n° 9 Faire de l'adaptation des forêts une cause nationale en dotant le Fonds Stratégique Forêt-Bois de l'ambition et de la visibilité nécessaires au renforcement de la résilience et au renouvellement forestier.

Proposition n° 10 Assurer le financement du renouvellement forestier par tous les moyens (Union européenne, crédits des quotas carbone européens, financements privés, Régions, État).

Proposition n° 11 Renforcer les moyens octroyés à l'observation et la modélisation des forêts en support de la gestion adaptative au changement climatique.

Proposition n° 12 Développer la prévention et la gestion des risques en forêt.



L'ensemble de ces propositions est détaillé en partie 5 du Manifeste à partir de la page 12

3 La filière Forêt-Bois : une filière économique et écologique, créatrice d'emplois et protectrice de la biodiversité

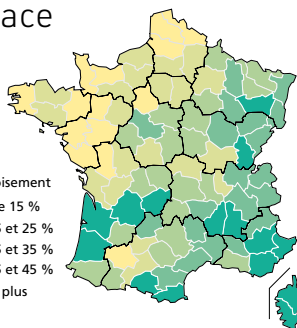
3.1

La forêt française en surface

31 %
du territoire
métropolitain
est couvert
de forêt

Taux de boisement

- moins de 15 %
- entre 15 et 25 %
- entre 25 et 35 %
- entre 35 et 45 %
- 45 % et plus



Taux de boisement par département

© IGN - Mémento de l'inventaire forestier - Édition 2019

16,8
millions
d'hectares
de forêt



4^e forêt d'Europe en surface, après la Suède, la Finlande et l'Espagne



L'occupation du sol la plus importante après l'agriculture.

► Une expansion naturelle à un **rythme moyen de 85 000 hectares par an** depuis 1985. (L'équivalent de trois forêts de Fontainebleau ou à plus de 100 000 terrains de foot chaque année !)

À qui appartient la forêt française ?

75 %
Propriétaires
forestiers privés

Forêts privées et forêts publiques sont gérées en suivant des processus qui engagent le propriétaire, notamment à long terme pour garantir leur pérennité et leur dynamisme.



État 9 %

25 %
Communes,
Collectivités locales,
Établissements publics 16 %

Gestion durable de la forêt française

En France, la réglementation impose à tout propriétaire de respecter le code forestier et de disposer d'un document de gestion durable en décrivant les modalités au-delà d'une certaine surface.

Les essences d'arbres

La forêt française bénéficie de différents climats et types de sols qui expliquent la grande diversité de ses essences.

138 essences forestières, avec une riche biodiversité

Source : Inventaire Forestier National

72 %
Feuillus



28 %
Résineux



La grande majorité des bois valorisés sont :

- le chêne, le hêtre, le peuplier (feuillus)
- le sapin, le douglas, l'épicéa, le pin maritime, le pin sylvestre (résineux).

La forêt, une triple fonction

Environnementale

Majorité de la biodiversité terrestre, séquestration de carbone, nombreux services écosystémiques (eau, paysage, risques...) dans l'hexagone et en Outre-mer.



Sociétale

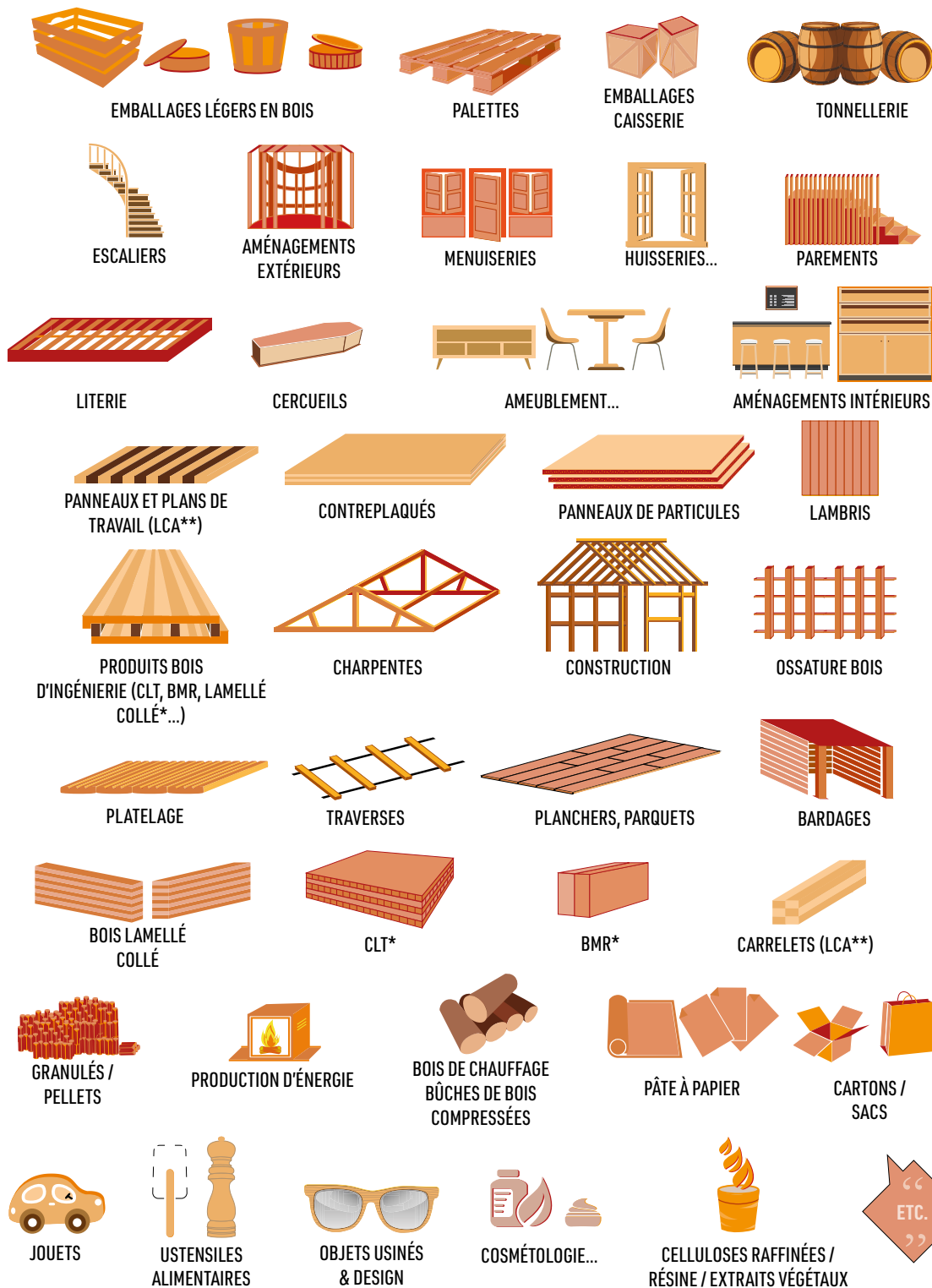
Très importante pour nos concitoyens.

Ressource durable

Production d'un matériau renouvelable et recyclable.

La filière Forêt-Bois : une filière économique et écologique, créatrice d'emplois et protectrice de la biodiversité

Grâce à ses multiples propriétés, **le bois, matériau biosourcé** par excellence est mobilisé dans une infinité d'usages : construction, ameublement, panneaux, emballages, logistique, tonnellerie, papier, produits de consommation courante, objets design, énergie, chimie verte,...



* CLT : (Cross Laminated Timber) Bois lamellé croisé, ** LCA : lamellé collé abouté

La filière Forêt-Bois : une filière économique et écologique, créatrice d'emplois et protectrice de la biodiversité

Les activités de production forestière, de transformation et de mise en œuvre de produits bois (*) alimentent **cinq marchés de destinations finales (construction, emballage bois et carton, énergie, meuble, produits de consommation courante)** à hauteur de **21,6 milliards d'€** de valeur ajoutée soit **83 % de l'ensemble de la création de richesse de la filière**. Cela exclut les services (transports, conseils,...) et le commerce qui sont associés à ces activités et marchés finaux.

Les activités transversales à la filière, comme le commerce de gros et de détails ainsi que les services, représentent **4,5 milliards d'€** de valeur ajoutée soit **17 % de l'ensemble**.

Ainsi, la filière Forêt-Bois valorise un même matériau bois en satisfaisant simultanément plusieurs marchés indépendants. Par ailleurs, en complément de ceux existants, émergent de nouveaux marchés comme la chimie verte qui sont de réels relais de croissance.

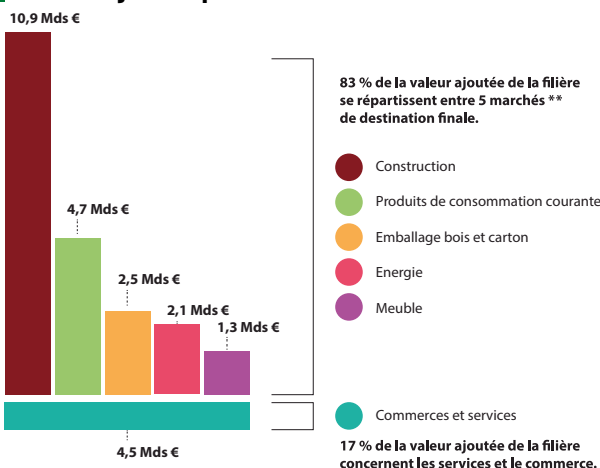
(*) Les autres produits, qui ne sont pas majoritairement à base de bois, ne font pas partie de la filière Forêt-Bois (exemple : les meubles en métal, les menuiseries en aluminium, ...). Source : Veille Économique Mutualisée de la filière Forêt-Bois (données 2019) : vem-fb.fr



60 000 Entreprises

60,3 mds d'€ de CA

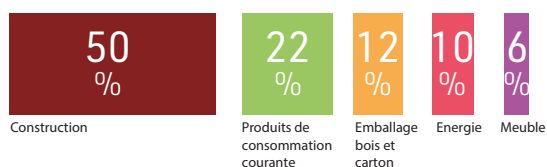
Valeur ajoutée par marché de destination finale



Valeur ajoutée

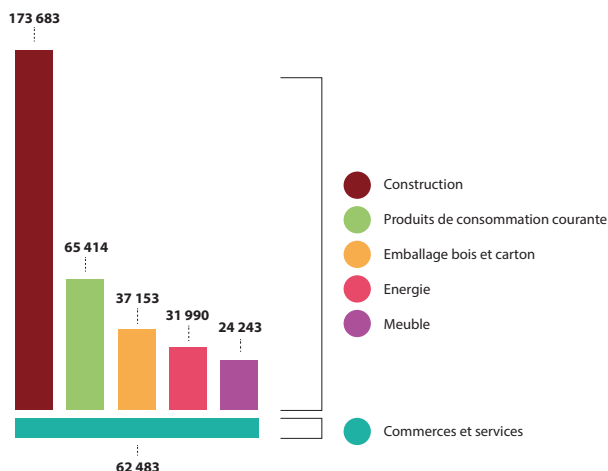
26,1 mds €

► L'industrie française, dans son ensemble, représente 12,7 % du PIB.



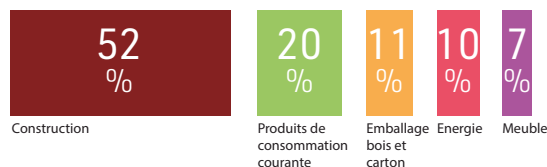
** Marchés des produits majoritairement à base de bois. Les autres produits de ces marchés ne font pas partie de la filière Forêt-Bois.

Emplois directs par marché de destination finale



Emplois

395 000 emplois directs
(et plus de 60 000 emplois indirects)



Veille Économique Mutualisée de la filière Forêt-Bois : vem-fb.fr

Enquête nationale Construction bois : <https://www.codifab.fr/uploads/media/61af7e53e0607/enquete-constructionbois-activite2020-web.pdf>

Étude structurelle sur l'emballage bois 2020 : <https://vem-fb.fr/index.php/fil-d-actualites/92-actualites-vem/225-etude-structurelle-sur-l-emballage-bois-2020>

La filière Forêt-Bois : une filière d'avenir pour la France

Pour atteindre l'objectif européen de neutralité carbone en 2050, la France a adopté deux textes structurants :



La loi de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de 2019 (PPE)
La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) de 2018.

Ces deux textes accordent une importance majeure au matériau bois.

Le bois est un matériau décarboné

grâce à ses deux effets* conjugués :
stockage + substitution.

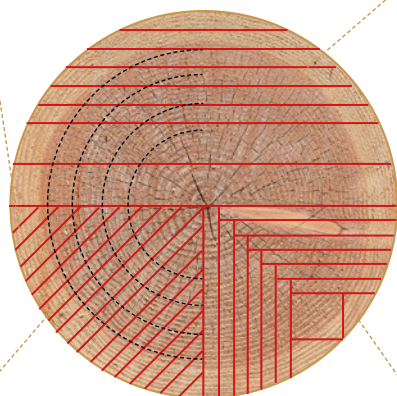
Le développement de tous les usages du bois

est une condition incontournable de la
décarbonation de l'économie.

Le bois est le matériau de la transition écologique :

Il **décarbonne et crée des emplois** en France.

Le bois, un matériau stratégique et d'innovation pour l'économie française : décarbonation + activité économique + emplois.



Selon les modes de sciage d'une grume, les applications sont infinies ! (représentation stylisée).

Le développement du bois matériau est

une solution dans de très nombreux domaines de l'économie qui vont devoir réduire leur empreinte carbone :

- ▶ Bâtiment
- ▶ Construction
- ▶ Logistique

Le bois est un matériau aux multiples vertus

- ▶ Santé (cf. étude Cadre de vie demain le bois et étude FBF-Codifab City Zen wood)
- ▶ Isolation thermique et phonique
- ▶ Agencement, espaces de vie, parement, (etc.)

La certification de la gestion durable des forêts

Créées en 1993 (PEFC) et en 1999 (FSC), ces certifications internationales apportent à l'utilisateur un certain nombre de garanties : maintien ou renouvellement du boisement à chaque coupe, espacement entre les arbres, meilleure gestion du bois, respects des espèces protégées, de la faune et de la flore, des travailleurs du bois...

Les certifications FSC et PEFC garantissent ainsi au client final que le produit bois qu'il achète est issu de forêts gérées durablement (traçabilité).

Chaque maillon de la chaîne doit être certifié : forêt, scierie, entreprise de transformation, fabrication, négoce, etc. Sur les 16,8 millions d'hectares des forêts françaises en 2019, plus de 8 millions d'hectares sont certifiés PEFC et 40 000 hectares sont certifiés FSC.

*voir définition des "3S" : Séquestration, Stockage et Substitution en page 12

Des forêts multifonctionnelles : une condition de souveraineté et de responsabilité

La forêt est un trésor pour la France, il faut la préserver.

La multifonctionnalité de la forêt est une source de prospérité pour la société :

- ▶ Biodiversité
- ▶ Économie
- ▶ Équilibre des sols et paysages
- ▶ Social
- ▶ Loisirs, etc.

Parmi ses fonctions, la forêt a une fonction économique structurante : la production de bois.

La décarbonation de l'économie ne se fera donc pas sans la préservation et l'accroissement de la capacité de production de la forêt.

Or, notre capacité de production de bois est contrainte par le changement climatique.

Anticiper est essentiel car nul ne sait précisément à quoi ressemblera le climat dans 50 ans.

La filière dispose de connaissances, s'engage et développe des réponses aux défis qui la touchent. Plusieurs programmes de recherche sont en cours dont : RMT AFORCE, programme REFER (identifications d'essences d'avenir).

Pour en savoir + : franceboisforet.fr



Les effets du changement climatique sur la forêt entraînent dépérissement et crises sanitaires.

Pour préserver la forêt et ses fonctions essentielles, le défi que nous devons collectivement relever est celui de **l'adaptation des forêts au changement climatique.**

Les forêts s'adapteront à un rythme lent :

l'homme peut aider cette adaptation en utilisant les connaissances dont il dispose déjà (zones en fort dépérissement, essences forestières adaptées ou résilientes au changement climatique).

Disposer de ressources bois dans 50 à 100 ans nécessite des actions aujourd'hui en s'inscrivant dans un cycle long.

L'adaptation des forêts françaises au changement climatique est une priorité.

Elle doit être renforcée et poursuivie pendant le prochain quinquennat.

Le renouvellement de la forêt française touche tous les citoyens. Les changements affectent le quotidien des citoyens. **NOUS DEVONS ACCOMPAGNER CES ÉVOLUTIONS.**

La filière Forêt-Bois : une filière d'avenir pour la France

La filière Forêt-Bois mobilisée pour **décarboner l'économie française**

La filière, consciente de sa responsabilité dans l'atteinte de la neutralité carbone, ne manquera pas ce tournant historique.

Elle s'est mobilisée pour répondre à la généralisation des usages du bois en développant l'offre française.

Au côté de ses entreprises, des collectivités locales, de l'État et de toutes les parties prenantes **la filière s'engage pour accélérer la décarbonation de l'économie.**

La filière s'est mobilisée **pour que la Réglementation Environnementale 2020 (RE 2020) dans le secteur de la construction soit ambitieuse** notamment en conservant l'ACV dynamique.

Définition

L'analyse de cycle de vie dynamique (ACV).

*C'est l'évolution méthodologique majeure de la RE2020. La mesure de l'empreinte carbone des matériaux est pondérée en fonction de la temporalité des émissions pour répondre à l'urgence climatique. Ainsi, **l'impact carbone du bois, qui séquestre et stocke du carbone en début de cycle de vie est reconnu à sa juste valeur.***

Collectivement, la filière s'organise pour répondre à la hausse de la demande que la RE2020 entraînera (à travers le Plan Ambition Bois Construction 2030 - cf. p. 19).



Pour tout savoir du Plan Ambition Bois Construction 2030

<https://franceboisforet.fr/2021/01/29/la-filiere-bois-presente-son-plan-ambition-bois-construction-2030/>

Néanmoins, **le défi est de taille pour les entreprises de notre filière** qui prévoient de réaliser **près d'1 milliard € d'investissement par an pendant 10 ans pour accompagner le changement d'échelle.**

Le soutien public est nécessaire pour un secteur qui représente aujourd'hui près de **400 000 emplois sur le territoire** (et 12,5% des emplois de l'industrie manufacturière en France) et dont les effectifs vont s'accroître.

Les dispositifs du **Plan de Relance** sont le reflet d'une salubre prise de conscience des pouvoirs publics de l'importance de notre filière pour la décarbonation de l'économie.

Ce soutien doit être accru et pérennisé : il est encore trop faible par rapport aux enjeux.

Développer partout les usages du bois



Pourquoi ?

Le bois est un matériau d'avenir : **il faut soutenir l'usage du bois et le développement de l'offre française**

Le bois est un matériau indispensable de la transition écologique :

- ▶ Faible empreinte carbone
- ▶ Facilement recyclable
- ▶ Issu d'une ressource renouvelable locale, répartie sur tout le territoire

Le matériau bois est un véritable puits de carbone

- ▶ Il stocke le carbone atmosphérique capté par les arbres (séquestration)
- ▶ Son usage remplace des matériaux émissifs de CO₂

LES 3 « S »

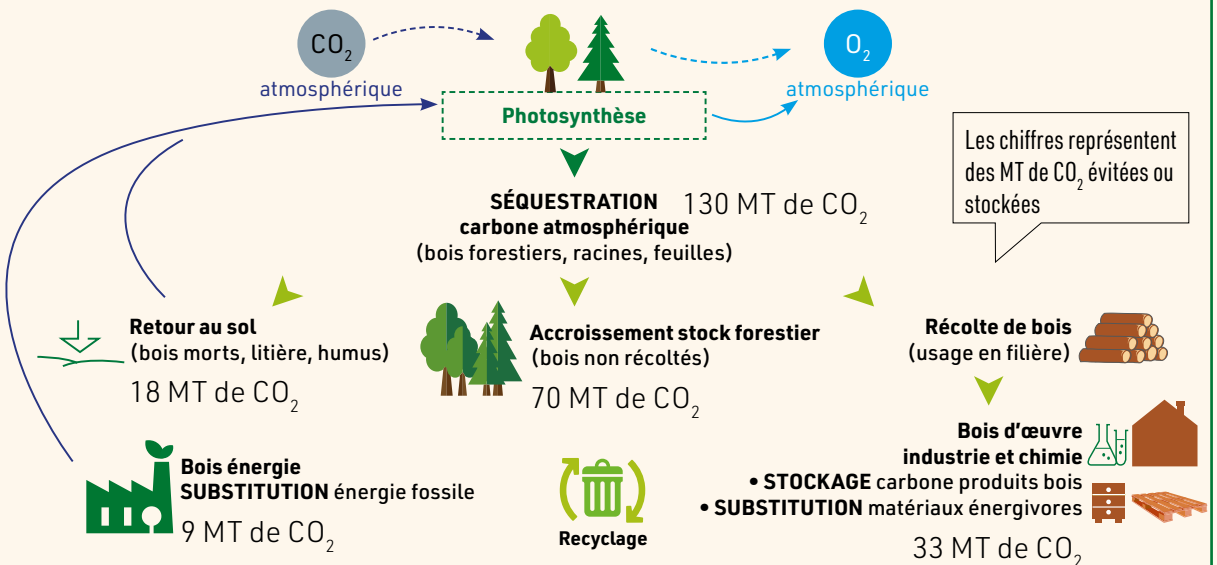
SÉQUESTRATION La captation du carbone atmosphérique par les arbres, par la photosynthèse, entretient le mécanisme dynamique de pompe à carbone des forêts.

STOCKAGE Le carbone séquestré reste stocké dans le matériau bois une fois l'arbre récolté, et ce durant toute la durée de vie du produit bois (qui peut atteindre des centaines d'années), sans oublier le réemploi et le recyclage.

SUBSTITUTION L'utilisation du bois évite les émissions de carbone d'origine fossile liées à l'utilisation d'autres matériaux non renouvelables.

Cycle carbone de la forêt et du bois

▶ Bilan carbone **positif** de la filière Forêt-Bois : 20 à 25 % des émissions nationales de CO₂ (130 MT)*



* Source : Étude INRA-IGN sur l'atténuation du changement climatique par la filière Forêt-Bois française - nov 2017.

Tous les usages du bois contribuent à la décarbonation de l'économie, quelle que soit la durée du stockage, long ou moyen terme.

- ▶ Construction / réhabilitation / surélévation / rénovation / aménagement intérieur / extérieur
- ▶ Ameublement / agencement / décoration
- ▶ Emballage / logistique : palettes, emballages légers, caisses industrielles
- ▶ Papier / chimie verte
- ▶ Panneaux
- ▶ Bois – énergie (énergie renouvelable de substitution)

Les Français aiment le bois et ses qualités

Ce constat ressort clairement des enquêtes d'opinion*.

L'enjeu pour la filière est de répondre à l'engouement pour ce matériau.

L'offre française doit continuer d'accompagner le développement du matériau bois, dans tous ses usages.

L'action de la filière Forêt-Bois est tournée vers cet objectif :

- ▶ Renforcement des liens amont et aval
- ▶ Développement de l'offre en bois français permettant d'assurer l'utilisation de bois issu de la ressource forestière française et transformé en France
- ▶ Effort de recherche et d'innovation (produits, procédés, utilisation des essences)
- ▶ Investissements conséquents dans l'outil de production et la numérisation

Néanmoins, face à l'enjeu que représente le développement des usages du bois et dans un contexte concurrentiel marqué, **les entreprises et la filière doivent être accompagnées et soutenues.**

* Source : Enquête d'opinion menée par CSA pour la filière bois, du 25 mars au 1^{er} avril 2021 auprès d'un échantillon de 1 005 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.



FOCUS La construction bois dans le quotidien des Français

La construction bois progresse en France !

Si la **maison individuelle** progresse encore et représente en 2020 **près de 9,7% de part de marché**, le bois gagne du terrain dans tous les segments de la construction, notamment **sur la petite et moyenne hauteur en logement collectif**.

22 500 logements au total, (maisons individuelles en secteurs diffus ou groupés et logements collectifs) ont été construits en France en 2020.

Bien qu'il ne soit pas encore soumis à la RE2020, le **marché des bâtiments non résidentiels** (tertiaires, agricoles, industriels et artisanaux) **fait également la part belle au bois avec une part de marché qui atteint 16,8 % en 2020 et dépasse même les 20 % pour les bâtiments agricoles et industriels**.

Enfin, le bois conforte sa part de marché concernant les **bâtiments tertiaires publics et privés** en passant de 10,6 % en 2018 à **10,9 % en 2020**.

"Les Français aiment le bois et ses qualités !"

Les Français soutiennent l'utilisation du bois dans la construction !

C'est le constat sans appel de l'enquête d'opinion menée début 2021*.

Les Français estiment à :

94 % "Le bois renforce le caractère naturel d'une construction"

91 % "Le bois procure un sentiment de confort"

87 % "Le bois favorise également l'isolation thermique"

79 % "Le bois favorise également l'isolation phonique."

Le bois joue également un rôle très important en matière d'esthétisme

91 % "Le bois permet d'embellir l'intérieur"

86 % "Le bois permet d'embellir l'extérieur"

Les Français reconnaissent le bois comme le matériau le plus écologique du secteur de la construction

74 % des Français le jugent insuffisamment utilisé pour réduire l'impact carbone de la construction.

La présence de bois est largement perçue comme positive au moment de choisir un bien immobilier

75 % des Français pour leur location
80 % des Français pour leur achat
57 % des Français déclarent qu'ils seraient prêts à payer plus cher pour acquérir une habitation intégrant davantage de bois dans ses matériaux de construction.

* Source : Enquête d'opinion menée par CSA pour la filière bois, du 25 mars au 1^{er} avril 2021 auprès d'un échantillon de 1 005 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

Comment ?

Quel rôle pour les décideurs publics ? Nos propositions.

AXE 1 Développer tous les usages du bois et les capacités industrielles françaises pour répondre à la hausse de la demande.

Proposition n° 1 **Soutenir la compétitivité des entreprises françaises** en poursuivant la baisse des charges et la simplification.

Engager une nouvelle étape de baisse et de simplification des impôts de production de 30 Mrds €, ciblée sur les cinq impôts à plus fort impact sur l'industrie : CVAE, CFE, Taxe foncière, Versement mobilité et C3S*.

Moderniser et simplifier la fiscalité des entreprises : créer un Impôt foncier unique en refondant la Taxe foncière et la CFE / supprimer la CVAE résiduelle (avec dégrèvement par l'Etat) / supprimer la C3S (par extinction progressive de son taux) / plafonner à la valeur ajoutée l'ensemble des impôts de production.

Alléger les cotisations employeurs de 15 Mrds €, en remplaçant les allègements actuels (notamment sur les bas salaires) par une franchise forfaitaire de cotisations sur tous les salaires jusqu'à 4,5 SMIC, à laquelle s'ajouterait un allègement dégressif de cotisations spécifiquement ciblé entre 1 et 1,5 SMIC.

Proposition n° 2 **Accompagner le changement d'échelle des industries de la filière** et améliorer la souveraineté de la France en produits bois transformés compétitifs et innovants en sécurisant les approvisionnements tout au long de la chaîne.

L'enjeu pour les entreprises est l'augmentation de leur capacité de production et la poursuite de la modernisation de leurs outils industriels. Des dispositifs tels que la provision pour investissement, l'assurance innovation et le suramortissement sont également nécessaires pour soutenir l'essor des industries de la filière.

Proposition n° 3 **Adapter les dispositifs de soutien à la taille des entreprises de la filière.**

* CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises ; CFE : Cotisation Foncière des Entreprises ; C3S : Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés.

** PME : Petites et Moyennes entreprises ; ETI : Entreprise de taille intermédiaire ; PIA : Programme d'investissements d'avenir.

Les entreprises de la filière Forêt-Bois sont généralement des PME et des ETI et rencontrent des difficultés à accéder aux financements de type PIA.

Par ailleurs, les besoins d'investissement capacitaire et de modernisation de l'outil de production, notamment via numérisation, ne peuvent être financés par les PIA.

Il faut donc mettre en place un autre modèle de soutien public.

Proposition n° 4 **Consolider les avancées de la Réglementation Environnementale 2020 (RE2020).**

Être ferme sur la clause de revoyure introduite dans le cadre des arbitrages de la RE2020 : maintenir, dans la durée, l'ACV dynamique ainsi que, a minima, la non-dégradation des seuils carbone construction ; voire agir pour leur renforcement.

Introduire la dimension carbone dans l'acte de rénovation pour valoriser le stockage au travers des éléments structurels, d'aménagement et isolants.

Proposition n° 5 **Privilégier les matériaux renouvelables et biosourcés dans la commande publique** en ce qui concerne l'agencement, la rénovation et la construction, et soutenir par la commande publique **le développement de l'offre en bois français.**

La commande publique doit montrer l'exemple et soutenir à la fois la décarbonation de l'économie et l'activité économique française.

C'est l'utilisation optimale de la ressource bois française qui permet de développer les synergies entre amont et aval, la construction bois étant majoritairement concernée par les bois d'œuvre. La commande publique doit soutenir la structuration de la filière française.



Comment ?

Quel rôle pour les décideurs publics ? Nos propositions.

AXE 1 Développer tous les usages du bois et les capacités industrielles françaises pour répondre à la hausse de la demande (suite).

Proposition n° 6 Développer l'usage de toutes les essences forestières, gage de préservation de la diversité de nos forêts.

Certaines essences forestières ne trouvent actuellement pas ou peu de débouchés. Il faut leur trouver un nouvel avenir en soutenant la certification technique pour garantir les qualités mécaniques. Relancer les usages par le marketing et le design en ameublement par exemple, ou encore en soutenant les investissements dans la filière emballage.

Proposition n° 7 Ouvrir le « Plan Hydrogène » à l'hydrogène vert à base de biomasse forestière.

L'hydrogène vert à base de biomasse forestière est une grande opportunité pour les entreprises de la filière, leur compétitivité et leur résilience énergétique. C'est également une grande opportunité pour la valorisation de la biomasse forestière. À ce stade le Plan Hydrogène ne soutient que l'hydrolyse : il conviendrait d'ouvrir ce plan à l'hydrogène vert à base de biomasse forestière.

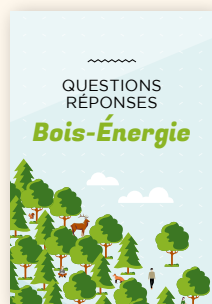
Proposition n° 8 Poursuivre le développement du bois-énergie.

Le bois-énergie est une énergie renouvelable de substitution qui résulte de l'exploitation forestière et de l'activité industrielle de transformation du bois en aval de celle-ci. Elle contribue à l'équilibre des débouchés selon les qualités des produits et plus largement à l'équilibre économique de la filière.

Le bois-énergie en général et les réseaux de chaleur renouvelables en particulier doivent être développés, tout en articulant la complémentarité des usages entre bois-énergie et bois-matière.

Pour en savoir + sur le bois énergie, consultez la Question Réponses Bois énergie du Syndicat des énergies Renouvelables (SER).

<https://franceboisforet.fr/2021/05/18/fascicule-a-telecharger-questions-reponses-bois-energie/>



Adapter la forêt française au changement climatique

Pourquoi ?

Pérenniser les fonctions environnementales, économiques et sociétales de la forêt : **une responsabilité collective**

Les effets du changement climatique sont tangibles : sécheresses, attaques sanitaires, pertes de biodiversité... Ils impactent la capacité de la forêt à jouer son rôle d'atténuation contre celui-ci, formant un cercle vicieux.

La solution réside dans la gestion adaptative des forêts, étudiée et mise en place par les gestionnaires forestiers depuis plusieurs années et qui doit devenir une priorité nationale.

Pour ne compromettre aucune des fonctions de la forêt, **la gestion forestière doit à la fois anticiper les évolutions du climat et les évolutions des usages du bois.**

Après des années de recherche et d'études, **la filière est en mesure de proposer des solutions**, traduites dans la **feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique**. Cependant, beaucoup reste à faire.

Pour en savoir + consulter le guide de gestion de crise issu des travaux du RMT AFORCE : <https://www.reseau-aforce.fr/n/publications-du-reseau/n:400>

En l'absence de visibilité concrète sur les conséquences précises et les évolutions du changement climatique, **la gestion adaptative doit s'inscrire dans le long terme, disposer de marges de manœuvre et d'un soutien public clair.**

Elle doit enfin **disposer de financements à la hauteur de l'enjeu qu'elle représente** : il s'agit de **conserver sur notre territoire une forêt en bonne santé** pour lutter contre le changement climatique, **produire une ressource renouvelable essentielle** à notre économie et au climat, tout en maintenant ses fonctions sociales et environnementales.

Or, puisque le coût du renouvellement des peuplements est supérieur à **la valeur ajoutée créée par la filière** il est nécessaire de **mobiliser tous les financements disponibles** :

- ▶ Union Européenne
- ▶ État
- ▶ Financements privés
- ▶ Régions
- ▶ Financement carbone et crédits des quotas carbone européens.



Comment ?

Quel rôle pour les décideurs publics ? Nos propositions.

AXE 2 Adapter les forêts sur le long terme pour conserver la biodiversité et préserver la multifonctionnalité des peuplements forestiers.

Proposition n° 9 **Faire de l'adaptation des forêts une cause nationale** en dotant le Fonds Stratégique Forêt-Bois de l'ambition et de la visibilité nécessaires au renforcement de la résilience et au renouvellement forestier.

Il s'agit ici de mettre en place un dispositif de financement opérationnel pérenne, visible et soutenu, dédié à l'adaptation des forêts au changement climatique, qui est une grande cause nationale qu'il faut reconnaître comme telle.

Proposition n° 10 **Assurer le financement du renouvellement forestier par tous les moyens** (Union européenne, crédits des quotas carbone européens, financements privés, Régions, État).

Les besoins sont estimés à au moins 150 millions d'€ par an pour renouveler chaque année de l'ordre de 100 000 ha.

Le financement doit être pérenne (20 à 30 ans) pour donner de la visibilité aux acteurs de la filière.

Les crédits des enchères du marché européen du carbone apparaissent comme des candidats naturels : une partie de ces crédits, en hausse constante, doit revenir à la forêt, qui séquestre et stocke du carbone.

Toutes les sources de financement sont les bienvenues : il faudra également lever les freins et développer les méthodes du Label Bas Carbone pour en faire un outil à l'échelle des enjeux.

Pour en savoir + <https://www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone>

Proposition n° 11 **Renforcer les moyens octroyés à l'observation et la modélisation des forêts** en support de la gestion adaptative au changement climatique.

La gestion adaptative des forêts nécessite, pour être la plus efficace possible, de suivre mieux l'évolution des forêts et des effets du réchauffement climatique sur elles.

Plusieurs réseaux ont été installés et sont suivis par les organismes de recherche/développement de la filière Forêt-Bois. Ces réseaux

nous aident à comprendre, anticiper et réagir dès que possible aux événements liés au changement climatique.

Le financement des différents réseaux expérimentaux est aujourd'hui difficile. Il est indispensable non seulement de maintenir mais aussi d'augmenter leurs soutiens pour les 30 prochaines années.

Proposition n° 12 **Développer la prévention et la gestion des risques en forêt.**

Plusieurs enjeux doivent être traités compte tenu du changement climatique : développement de la culture du risque incendie dans les régions pour l'instant non touchées, recul du trait de côte dans les Outre-mer, développement des parasites et des espèces invasives.

Anticiper et scénariser la gestion des futures crises (protocoles, plans d'actions, préfiguration de moyens, retour d'expériences).

Proposition n° 13 **Rétablir un équilibre sylvo-cynégétique dans les zones en déséquilibre marqué et le préserver dans les zones où il est suffisant.**

Dans plusieurs régions bien identifiées, le déséquilibre sylvo-cynégétique est tel que le renouvellement et l'adaptation des forêts est impossible car le gibier est trop présent par rapport à la régénération des forêts. Lors des plantations et des travaux forestiers, ce déséquilibre entraîne un surcoût très conséquent et inutile.

Proposition n° 14 **Sécuriser et simplifier les conditions de la gestion forestière durable.**

Dynamiser la gestion forestière. Rendre opposables les documents de gestion forestière. Pérenniser et consolider la fiscalité forestière pour les propriétaires (notamment les mesures défiscalisation - DEF1), car elle seule est capable de maintenir un équilibre économique minimum dans l'amont de la filière.

Simplifier : relever le seuil des 0.5 ha à 10 ha pour les études au cas par cas pour le premier boisement.

Développer les compétences afin de pourvoir à la hausse des emplois dans la filière Forêt-Bois

🔍 Pourquoi ?

La filière Forêt-Bois : **une présence et un poids économique et social dans les territoires**

Les entreprises de la filière sont réparties sur tout le territoire français. Elles représentent un poids économique et social indispensable à la vitalité économique en particulier dans les zones rurales.

Les métiers de la filière offrent à des profils variés des carrières avec des perspectives d'évolutions fortes et répondent à des vocations profondes. **Ancrées dans les territoires, les entreprises participent pleinement au maintien de leur activité.**

Les caractéristiques des emplois évoluent, la pénibilité diminue et la féminisation s'accroît. Pourtant, **les entreprises de la filière peinent toujours à recruter alors que leurs besoins vont évoluer et s'accroître.**

Y répondre, en travaillant l'attractivité des métiers étroitement avec les partenaires sociaux est un enjeu majeur pour le développement de la filière.

La filière s'est notamment collectivement engagée sur le volet formation dans le Plan Ambition Bois Construction 2030 et mène des actions depuis longtemps mais elle doit être accompagnée.

PLAN AMBITION BOIS CONSTRUCTION 2030

Un objectif

Le bois est le matériau renouvelable et biosourcé de la transition écologique par excellence. La neutralité carbone en 2050 suppose donc un usage renforcé du bois et des matériaux biosourcés dans le cadre d'une mixité des matériaux.

Une ambition

10 engagements pour répondre aux attentes environnementales dans l'acte de construire.



Pour tout savoir du Plan Ambition Bois Construction 2030 (janvier 2021)

<https://franceboisforet.fr/2021/01/29/la-filiere-bois-presente-son-plan-ambition-bois-construction-2030/>

Le Plan Ambition Bois Construction 2030

Un document de filière structurant, reposant sur des engagements et permettant d'exposer la vision, l'ambition et les moyens que se donne la filière bois-construction pour atteindre les objectifs fixés par la RE2020 pour 2030.



Focus Formation : les 1000 métiers de la filière Forêt-Bois

La filière Forêt-Bois offre de nombreuses **carrières** qui répondent souvent à des vocations comme celles de **travailler ce matériau traditionnel et moderne, noble et écologique**, ou bien encore d'**entretenir et de gérer durablement la forêt**.

La filière Forêt-Bois propose **une large gamme de métiers concrets**, laissant la liberté à chacune et chacun d'exprimer son talent.

Depuis l'exploitation forestière qui donne l'opportunité aux "amoureux de la nature" de travailler en extérieur, jusqu'au bureau d'études où se créent meubles, charpentes, menuiseries ou maisons, en passant par la

scierie et l'atelier pour un contact direct avec la matière, les possibilités sont nombreuses.

La filière permet d'**évoluer en acquérant de l'expérience et la connaissance du bois** : des passerelles d'un métier à l'autre existent.

La filière recherche des profils variés, du CAP jusqu'à bac + 5, voire jusqu'au doctorat. Il existe un éventail de formations pour répondre aux aspirations de chacun.

Les entreprises valorisent les savoir-faire et la haute technicité exigés par ces métiers, également ouverts aux formations par apprentissage.

Les marchés du bois sont porteurs : la filière recrute !

D'un bout à l'autre de la chaîne, les métiers et les niveaux demandés sont variés : des gestionnaires forestiers aux commerciaux, dans des secteurs relevant aussi bien de l'exploitation forestière que de l'industrie (travail du bois, fabrication de meubles, industrie de l'emballage...), de la construction (entreprises de menuiserie, de charpente, fabrication de parquets et lambris, etc.), du commerce et de la distribution, ou encore de l'artisanat d'art.

Source : onisep.fr



Pour en savoir +

- ▶ onisep.fr
- ▶ metiers-foret-bois.org
- ▶ educagri.fr
- ▶ alternance.emploi.gouv.fr
- ▶ franceboisforet.fr

Comment ?

Quel rôle pour les décideurs publics ? Nos propositions.

AXE 3 Renforcer l'attractivité des métiers de la filière en association avec les partenaires sociaux et développer les compétences pour pourvoir les emplois d'aujourd'hui et de demain.

Proposition n° 15 Soutenir l'amélioration des conditions de travail dans la filière via la mécanisation et la numérisation afin de renforcer l'attractivité des métiers.

Proposition n° 16 Déployer une grande campagne nationale de formation à la construction mixte et bas-carbone, outil d'accompagnement de la RE2020 pour le volet développement des compétences.

Proposition n° 17 Faire de l'apprentissage la voie prioritaire de préparation aux diplômes professionnels.

La réforme de 2018 s'est traduite par une forte progression du nombre d'apprentis, elle doit être complétée pour financer cette montée en charge, renforcer l'apprentissage vers les premiers niveaux de qualification, et faire en sorte qu'une majorité d'élèves en bac pro se forment par la voie de l'apprentissage.

Proposition n° 18 Redonner de l'autonomie aux partenaires sociaux dans la gestion des politiques de formation professionnelle.

Il s'agit ici de permettre une plus grande adaptation de ces politiques aux besoins spécifiques en compétences (sectoriels et territoriaux) et piloter la mutation indispensable de ces compétences au regard des évolutions technologiques, réglementaires et sociétales qui vont générer de nouveaux métiers.

Proposition n° 19 Renouveler une campagne de communication nationale pour aider les entreprises de la filière à recruter.



Rapprocher les citoyens du bois, de la forêt et de ses multiples fonctions

Pourquoi ?

L'action de la filière en matière environnementale, économique et sociétale **doit s'effectuer avec le soutien de la société**

"La filière bois a toutes les qualités pour assurer la transition écologique"*.

96 % des Français ont une image positive de la forêt française.

87 % des Français s'accordent à dire que la filière participe à l'aménagement des territoires.

82% des Français sont confiants dans la capacité de la filière bois à réduire les émissions de CO₂ du secteur de la construction et à contribuer à la transition écologique en France.

95% savent que le bois absorbe du CO₂ lorsqu'il pousse.

85% savent qu'une fois récolté, le bois ne rejette pas de CO₂, mais le stocke.

93% savent qu'il s'agit d'une matière renouvelable.

La forêt et le bois offrent de nombreux services à la société grâce à la multifonctionnalité de la forêt et aux multiples usages du bois.

La réussite de l'adaptation des forêts au changement climatique requiert une adhésion des citoyens la plus large possible.

Il s'agit dès lors de renforcer l'éducation, l'information et la communication, et **plus généralement le dialogue avec la société** en développant les actions entreprises, comme par exemple en matière d'éducation à l'environnement avec la Journée Internationale des forêts (JIF) dont le point d'orgue est le 21 mars chaque année.

Le défi à relever est d'aider le citoyen à mieux saisir les enjeux et les modalités de la sylviculture ainsi que les bénéfices que la société en obtient.



Source : *Enquête d'opinion menée par CSA pour la filière bois, du 25 mars au 1^{er} avril 2021 auprès d'un échantillon de 1 005 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. ** <https://www.journee-internationale-des-forets.fr>

Comment ?

Quel rôle pour les décideurs publics ? Nos propositions.

AXE 4 Rapprocher les citoyens de la forêt et de la filière Forêt-Bois

Proposition n° 20 Œuvrer à la signature d'une convention entre le ministère de l'Éducation nationale et les professionnels de la filière pour développer la connaissance de la sylviculture (+ matériau bois / cycle carbone) dès le plus jeune âge. Renforcer le dispositif « dans 1000 communes, la forêt fait école » engagée par la Fédération des Communes Forestières.

Proposition n° 21 Constituer une plateforme d'échange structurée avec les ONG représentatives permettant d'approfondir les sujets de débat à fort enjeu dans le cadre d'un dialogue rationnel et apaisé et éviter les controverses stériles.

Proposition n° 22 Mettre à disposition des outils d'information pédagogiques sur le fonctionnement des forêts et d'observation des évolutions de la forêt dans le contexte de changement climatique (suivi des dépérissements).

Proposition n° 23 Poursuivre la structuration engagée avec la Fédération des Communes Forestières d'un réseau d'élus locaux formés et informés pour expliquer la gestion forestière sur leur territoire (enjeu de médiation) s'appuyant sur un réseau de référents professionnels de la filière.



© Cours La Traversée - Espérance Banlieues Compiègne



Filière Forêt-Bois, enjeux et défis pour la souveraineté nationale



France Bois Forêt
CAP 120
120 avenue Ledru-Rollin
75011 Paris
franceboisforet.fr



France Bois Industries Entreprises
CAP 120
120 avenue Ledru-Rollin
75011 Paris
fbie.org